Outil pédagogique

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECONDAIRE

Formation sociale et économique

3e degré Professionnel et Technique de qualification

Elève

UAA 6

UAA6 : LE CITOYEN ET L'ÉTAT

[1]

1. J'identifie les différents niveaux de pouvoir pour lesquels on vote

ACTIVITÉ 1a : si l'État n'existait pas.

Si l'État n'existait pas, que se passerait-il ?

.....

.....

.....

.....

ACTIVITÉ 1b : Démocratie ? Dictature ?

1. Visionne la vidéo « C'est quoi la démocratie ? »
   http://www.1jour1actu.com/monde/cest-quoi-la-democratie/

Avec tes propres mots et/ou à l'aide d'Internet ou d'un dictionnaire, réponds à ces questions :

1) Qu'est-ce que la démocratie ?

.....

.....

.....

[1] Image : http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/votations-elections/education-citoyennete/libertes-individuelles-du-citoyen.html

2) Comment appelle-t-on une organisation politique non démocratique ?

.....

3) Dans une démocratie, qui fait la loi ?

.....

.....

.....

.....

.....

2. Regarde ce reportage d'Envoyé Spécial « Corée du Nord – le pays du secret » https://www.youtube.com/watch?v=p4jG_FFpBzs (28'00''). Repère les attitudes, les faits inconcevables à tes yeux.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Définissons quelques termes cités dans le reportage.

Dictature :

.....

.....

.....

.....

.....

Propagande :

.....

.....

.....

.....

.....

Communisme :

.....

.....

.....

.....

.....

Capitalisme :

.....

.....

.....

.....

.....

ACTIVITÉ 1c : En Belgique, qui s'occupe de quoi ?

Il faut savoir qu'il y a plusieurs niveaux de pouvoir en Belgique et nos élus sont répartis parmi ceux-ci.

Par groupe de 2 et à l'aide du livret « je vote » que tu peux télécharger ici http://elections2014.infor-jeunes.be/livret-elections , remplis le tableau qui se trouve plus loin (à la page 16).

Ci-dessous, tu trouveras des extraits[2] faisant office de « résumé ».

Avant tout, tu n'es pas sans savoir que la Belgique fait partie de l'Union Européenne.

L'Union européenne réunit régulièrement les représentants de chacun de ses **États-membres** pour prendre des **décisions politiques**, **judiciaires**, **économiques**, **monétaires**, **sociales** et **environnementales** qui ont un impact sur notre quotidien.

Par exemple, grâce à l'Union européenne, nous pouvons **voyager** d'un pays à l'autre **sans avoir besoin de passeport** ni de changer de monnaie (si nous allons dans l'un des **19** pays de la zone euro). De la même manière, nous pouvons **étudier** ou **travailler** à l'étranger grâce à différents programmes, encadrements, bourses et autres facilités financières et administratives. C'est aussi l'Union européenne qui recommande ou interdit certains de nos produits de beauté ou de nettoyage au regard de la protection de l'environnement, etc.

[2] http://elections2014.infor-jeunes.be/livret-elections et http://www.levotepourtous.be/Les-competences-des-provinces-et

Les 3 pouvoirs en Belgique :

Notre pays fonctionne sur le principe de la séparation des pouvoirs.

Les parlementaires légifèrent. C'est-à-dire qu'ils élaborent, discutent, modifient et votent des ***lois****, ***décrets**** et ***ordonnances****. Ils votent également les budgets qui leurs sont présentés par les ***gouvernements****.

Les ministres qui constituent les gouvernements exécutent les ***lois**** et ***décrets**** qui sont votés dans les ***parlements****.
Ils peuvent également ***proposer** ** des lois ou des décrets aux parlements.

Les cours et tribunaux statuent sur les litiges (désaccords) entre les citoyens ou entre l'État et les citoyens.

[3]

L'État fédéral

L'**État fédéral** couvre l'ensemble du territoire belge.

Les institutions qui le composent sont le **Roi**, le **Parlement** (Chambre des Représentants et Sénat) et le **Gouvernement** fédéral.

Toutes siègent à Bruxelles.

[3] http://elections2014.infor-jeunes.be/livret-elections

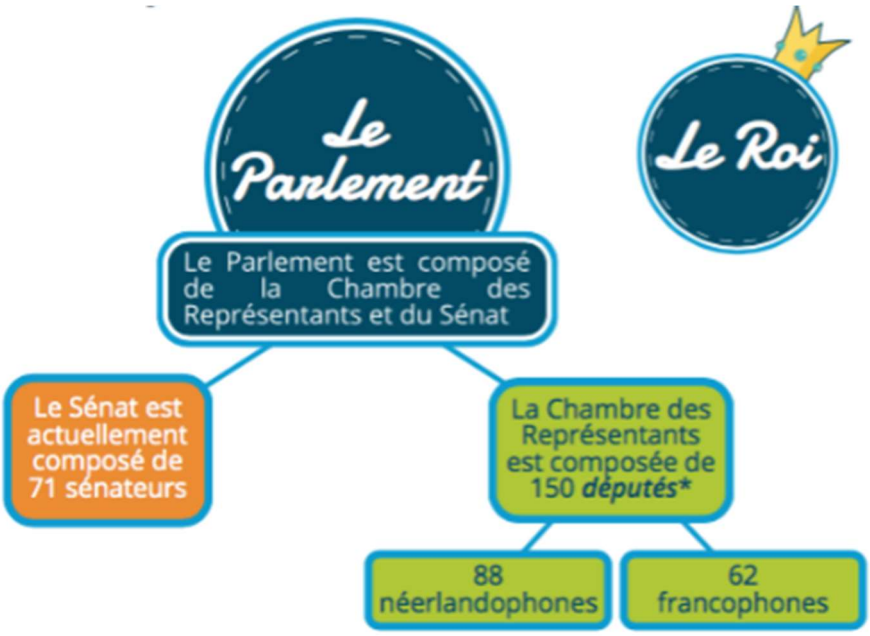
Le Parlement
Le Roi
Le Parlement est composé de la Chambre des Représentants et du Sénat
Le Sénat est actuellement composé de 71 sénateurs
La Chambre des Représentants est composée de 150 députés*
88 néerlandophones
62 francophones

Les ministres sont nommés par le Roi
Le Gouvernement
7 ministres francophones
1premier ministre
7 ministres néerlandophones
Des secrétaires d'état de nombre variable

L'**État fédéral** est ***compétent**** pour ce qui concerne l'intérêt général de la nation comme les finances, la justice, la ***sécurité sociale****, la défense nationale (l'armée), l'intérieur (la police), les affaires étrangères, etc.

C'est ainsi que le **Gouvernement fédéral** se compose d'un ministre de la défense, d'un ministre de la justice, d'un ministre des affaires sociales et de l'intérieur, etc.

Les **ministres** travaillent avec les **Services Publics fédéraux** (SPF) en lien avec leurs ***compétences****. Par exemple, le ministre de l'emploi travaille avec le SPF " Emploi, Travail et Concertation sociale ". Les SPF sont les services administratifs qui sont en lien avec les citoyens. C'est ainsi que le SPF " Emploi, Travail et Concertation sociale " va garantir l'équilibre entre les travailleurs et employeurs dans leur relation de travail. Le SPF " Affaires étrangères " va, quant à lui, s'occuper des ambassades belges à l'étranger, etc.

Dans le cadre de la 6ème " ***réforme de l'État**** ", plusieurs ***compétences**** sont en cours de transfert du niveau fédéral aux Régions. C'est le cas, par exemple, en matière d'allocations familiales ou d'impôts. Ceci amènera, sans doute, dans ces domaines, des politiques différentes dans les différentes régions. Cependant, certains domaines restent au coeur de la politique fédérale, comme la majeure partie de la ***sécurité sociale****. Le maintien de ces importantes compétences au niveau fédéral garantit le maintien de la solidarité entre tous les habitants du pays. Chacun conservant les mêmes droits.

Les Régions

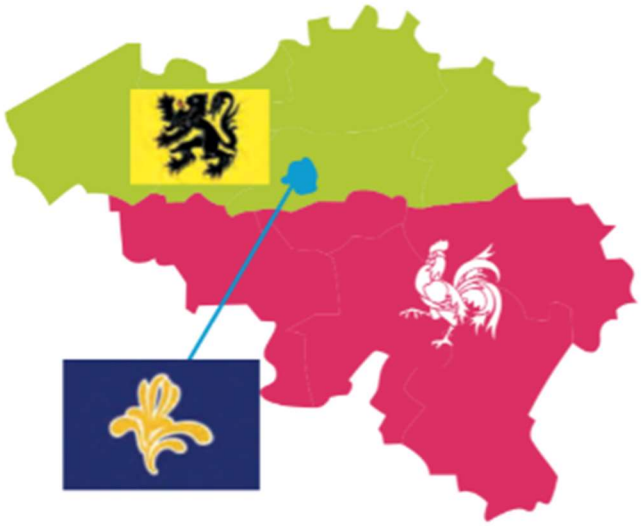

1. La Région wallonne (ou Wallonie)

Le nombre d'élus germanophones peut varier d'une élection à l'autre. De même que le Parlement wallon peut modifier le nombre de ministres au Gouvernement wallon.

2. La Région de Bruxelles-Capitale

3. La Région flamande

En Flandre, il existe un Parlement et un Gouvernement flamands unique

Les régions sont ***compétentes**** en matière **d'économie, d'aménagement du territoire**, de **protection de l'environnement**, de **logement**, de **politique de l'énergie**, de **politique de l'emploi**, des **travaux publics**, de **transport**, de **financement des communes et provinces**, etc.

Les **ministres régionaux** sont donc des **ministres de l'économie, de l'emploi**, de **l'environnement**, du **logement**, etc.

Chaque ministre est responsable de plusieurs services administratifs sur lesquels il peut s'appuyer pour mettre en œuvre ses politiques et faire le lien avec le citoyen.
Au niveau wallon, c'est le **Service public de Wallonie** (SPW) qui regroupe ces services administratifs. Le SPW est divisé en plusieurs directions générales opérationnelles (DGO). Par exemple, la DGO 5 s'occupe des "Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé ". La DGO 6 " d'Économie, Emploi et Recherche ".

Les communautés

1. La Communauté française (ou Fédération Wallonie-Bruxelles)

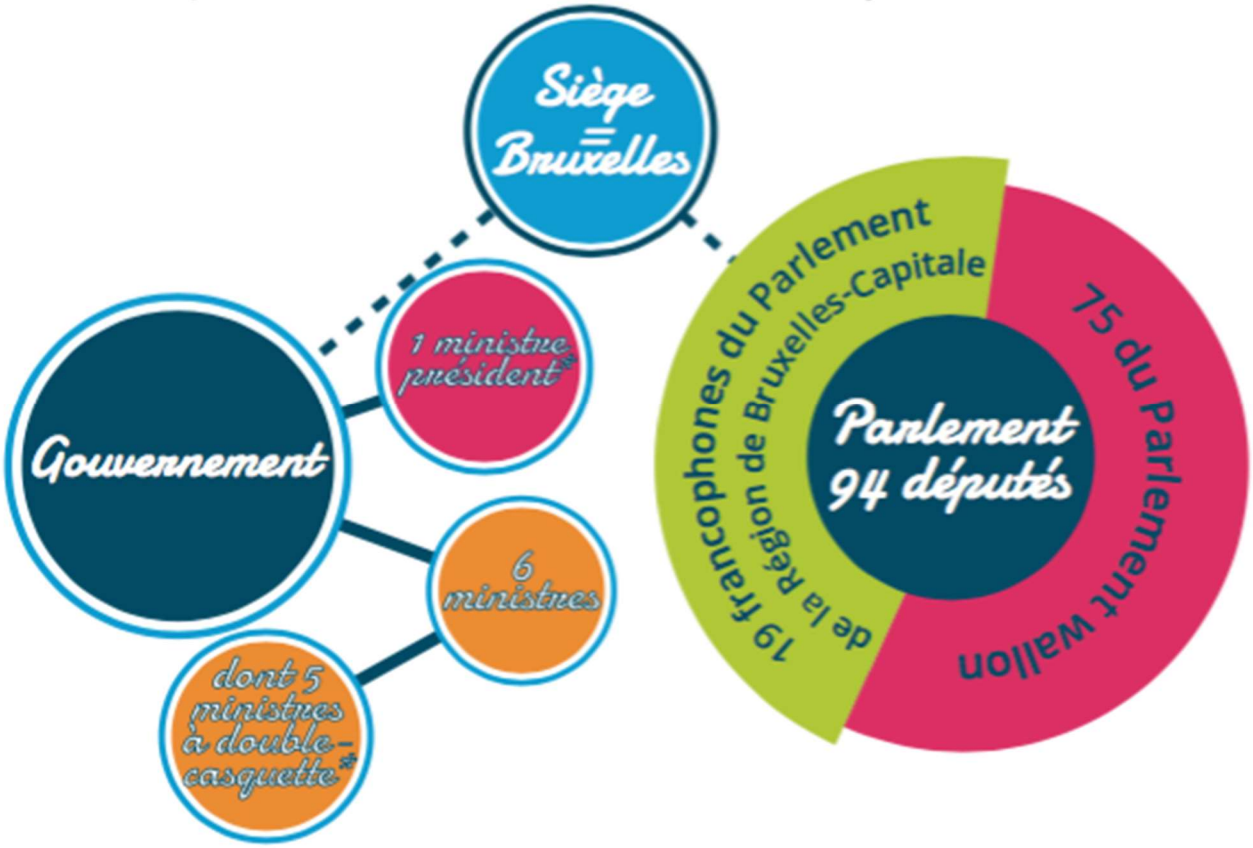

Le nombre de ministres peut changer.

Particularité

Bruxelles étant bilingue, les Bruxellois francophones et néerlandophones y ont leurs propres institutions politiques et administratives : la ***COCOF**** pour les francophones, ***VGC**** pour les néerlandophones et la ***COCOM**** pour les deux.

2. La Communauté flamande

Particularité

En **Flandre**, il existe un Parlement et un Gouvernement flamands unique qui exercent les ***compétences**** régionales et communautaires. En effet, la Flandre a fusionné ses institutions.

3. La Communauté germanophone

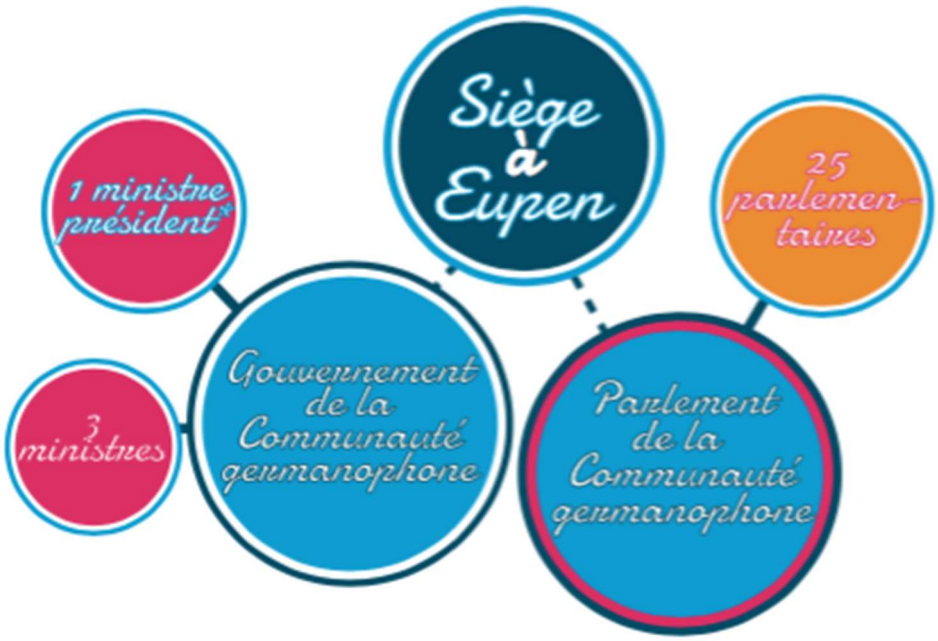

Les **compétences communautaires** sont plus en lien avec les **spécificités linguistiques et culturelles**. Par exemple, la culture, la jeunesse, l'enseignement, etc.

On trouve donc des **ministres de la culture**, **de la jeunesse**, **de l'enseignement**, etc.

Chaque ministre est responsable de plusieurs services administratifs sur lesquels il peut s'appuyer pour mettre en œuvre ses politiques et faire le lien avec le citoyen.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française), il s'agit du **Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles** (MFWB).

Les provinces et les communes

Les provinces et les communes sont des pouvoirs locaux "subordonnés". Cela veut dire que des pouvoirs plus importants (Etat fédéral, Communauté ou Région) leur confient certaines missions.
En fait, l'autorité supérieure charge la province ou la commune de l'aider à exécuter sa politique.

Exemples pour les communes

- Les régions sont compétentes en matière d'environnement ; elles confient aux communes la mission d'accorder certains permis de bâtir
- Les communautés sont compétentes en matière de culture ; elles confient aux communes la mission de construire des bibliothèques
- …

Exemple pour les provinces

- Contrôle des communes pour certaines matières : budget, comptes, statuts des agents…
- Voirie vicinale : chemins qui relient les communes
- Maintien de l'ordre
- Aide pour les fabriques et entretien de cathédrales
- …

Les communes et les provinces sont aussi des collectivités politiques autonomes. Cela veut dire qu'elles ont le pouvoir de régler tout ce qui est d'intérêt local [1].

- Les communes sont responsables de toutes les matières d'intérêt communal
- Les provinces sont responsables de toutes les matières d'intérêt provincial.

Exemples de matières (compétences) communales

- Sécurité publique
- Organisation des pompiers
- Organisation du ramassage des ordures
- Création d'un complexe sportif communal
- Promotion du tourisme
- Organisation de l'administration communale
- …

Exemples de matières (compétences) provinciales

- Promotion de la vie culturelle
- Patrimoine
- Médecine sociale et sportive
- Aide sociale
- Gestion des bois provinciaux
- …

Coche l'entité compétente dans ces différentes situations. Il se peut que tu doives cocher plusieurs cases sur la même ligne.

	Europe	État fédéral	Régions	Communautés	Provinces	Communes
Marc prend le bus tous les matins pour se rendre au travail						
Julie est écolière						
La police intervient pour tapage nocturne						
Chaque lundi matin, Martin dépose ses poubelles sur son seuil pour le ramassage						
Khadija achète un cosmétique dont les ingrédients sont non toxiques						
Louis est soldat						
Kim est remboursé par la mutuelle pour partie pour ses séances de kinésithérapie						
Chaque mois, les parents de Sébastien reçoivent des allocations familiales						
Un nouveau lotissement de 50 maisons est en projet dans la commune						
Les représentants du secteur de la construction ont obtenu un changement de la convention collective du travail						
Un nouvel opéra va être inauguré dans cette ville						
L'ambassade belge située au Québec vient d'être rénovée.						
Thibaut étudie à l'IPES de Seraing						
L'autoroute est fermée pour cause d'entretien						
La cathédrale St Martin est en rénovation						
John est pompier						
Monia mange un morceau de viande garanti sans OGM						

ACTIVITÉ 1d : le vote, une arme !

En utilisant des folders de différents partis et/ou Internet, complète un tableau de ce type.

Logo	Nom	Slogan	Couleur	Chef de groupe
…				

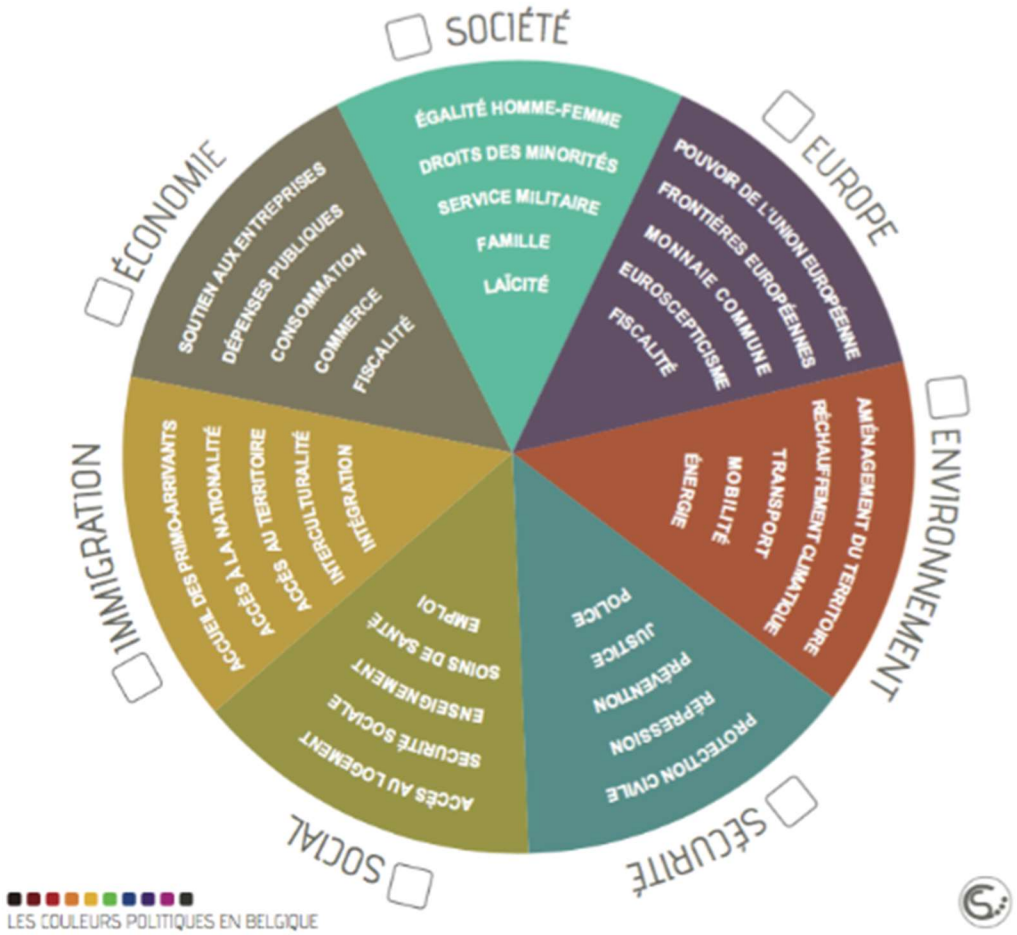

Au terme de l'exercice, rédige un texte argumenté dans lequel tu expliques le choix de la couleur qui semble être la plus proche de tes valeurs (cf. UAA 1).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Après avoir effectué toutes ces activités, que penses-tu du fait que le vote soit obligatoire en Belgique ?

.....

.....

.....

Savais-tu que les femmes n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1948. Qu'en penses-tu ?

.....

.....

.....

Faisons le point :

Différencie les niveaux de pouvoirs.
Quels seraient les éléments déterminants qui te permettraient de faire un choix parmi les différents partis politiques ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Je repère les principales recettes et dépenses dans le budget de l'État

ACTIVITÉ 2a : la ville de Namur.

À l'aide des 4 pages (ci-dessous) issues du « Namur Magazine » (d'octobre 2016), réponds à ces questions :

1) Quel est le montant total des recettes de la ville ?

.....

2) Quel est le montant total des dépenses de la ville ? Que remarques-tu ?

.....

.....

.....

3) Quel est le montant des recettes en lien avec la piscine ?

.....

4) Quelles sont les recettes les plus importantes ? Cites-en trois.

.....

.....

.....

5) Quelles sont les 4 dépenses les plus importantes ?

.....

.....

.....

.....

6) Quelle est la dépense octroyée à l'enseignement ? Qu'en penses-tu ? Apporte une explication.

.....

.....

.....

.....

.....

7) Outre les dépenses « ordinaires », quelles sont les autres dépenses prévues ?

.....

.....

.....

.....

8) Que concernent ces dépenses extraordinaires ?

.....

.....

.....

.....

.....

9) Quelles sont les 3 plus grandes dépenses ?

.....

.....

.....

10) Comment sont financées ces dépenses extraordinaires ?

.....

.....

.....

.....

.....

En quoi ces informations peuvent-elles t'être utiles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

BUDGET COMMUNAL 2017

Un budget sain, équilibré et prévoyant

Le budget pour l'année qui débute a été voté lors du Conseil communal de décembre dernier. Il a ensuite été soumis à la tutelle régionale. En voici les grandes lignes.

- Le budget 2017 est un budget en équilibre.
- À y regarder de plus près, il est même en boni : le solde positif de 930 437 € constituera une provision pour la zone de secours NAGE, afin de prévoir déjà les dépenses importantes à venir pour remplir correctement les missions allouées aux pompiers.
- Ce résultat est atteint sans augmentation des taxes et redevances, mais en respectant les mesures du plan de gestion, notamment en limitant les dépenses de fonctionnement et de transfert, et en ne remplaçant très partiellement les agents communaux pensionnés.
  Par ailleurs, les estimations de rentrées fiscales étaient cette fois correctes et sans mauvaise surprise.

Budget ordinaire > Recettes

Les recettes ordinaires sont les revenus prévisibles et réguliers de l'administration. Elles se classent en 4 types : recettes de transfert, de prestation, de dette et de prélèvement. Le budget ordinaire est moins élevé que l'an passé, 178 millions en 2016, 175 en 2017. Les moyens ne sont pas réduits pour autant. Il faut remonter à 2015 pour comprendre. Cette année-là, le fédéral a tardé à verser aux communes leur part des impôts sur les personnes physiques, ce qui a entraîné un manque à gagner de 6 millions d'euros en 2015, compensé en 2016 - ce qui explique ce budget anormalement haut de 178 millions d'euros. Une fois ce décalage éclairci, on comprend que le budget ordinaire est, en fait, légèrement en hausse.

RECETTES DE DETTE

Intérêts créditeurs, dividendes des intercommunales (IDEFIN, AIEG, INATEL,...) **2 833 338 €**

Bénéfices lié à l'exploitation du Casino **1 689 143 €**

Apports des régies

5 105 702 € 2,9%

RECETTES DE PRESTATION

Recettes liées à un service rendu à la population ou aux entreprises

Piscines	750 000 €
Stages et activités sports & jeunesse	404 000 €
Infrastructures sportives	340 000 €
Recettes du PARF	315 000 €
Concessions aux cimetières	300 000 €
Locations immobilières	252 000 €
Minerval Beaux-Arts et Conservatoire	218 000 €

6 593 692 € 3,75%

RECETTES DE PRÉLÈVEMENT

La Ville a constitué depuis plusieurs années des fonds de réserve spécifiques, tels des comptes-épargne où puiser pour faire face aux difficultés financières.

Solde présumé au 31/12/17

Fonds de réserve ordinaire	1 230 498 €
Fonds pour créances douteuses	1 501 678 €
Provision CPAS	3 220 000 €
Provision pour risque fiscal	6 786 704 €
Provision pour risque Fonds des Communes	500 000 €
Provision pour la Zone NAGE, constitué en 2017	930 487 €

Prélèvement de 10% sur la réserve constituée en faveur du CPAS en 2014 **460 000 €**

460 000 € 0,26%

RECETTES DE TRANSFERT

Recettes reçues d'une autre instance de pouvoir (subsides ou impôts), d'un fonds ou directement des citoyens (taxes ou redevances)

RECETTES DE FONDS
Fonds des communes, Subvention Namur Capitale
39 835 801 € - 22,66%

SUBVENTIONS
Aides perçues liées à certaines activités (Bibliothèques, Contrat de sécurité, Guichet énergie, enseignement...) ou à contrats de travail (APE, PSI...)
25 553 148 € + 14,53%

FISCALITÉ
Précompte immobilier
39 438 406 € + 22,43%
Impôt des Personnes Physiques
37 734 378 € + 21,46%
Taxes et redevances
21 093 540 € + 12%

PRINCIPALES TAXES & REDEVANCES

Propreté publique (ménages)	4 851 683 €
Parking, horodateurs & cartes riverains	4 925 000 €
Vente de sacs déchets ménagers	2 064711 €
Raccordements égouts	2 025 000 €
Ecrits publicitaires / Toutes boîtes	910 000 €
Spectacles	720 000 €

163 655 273 € 93%

175 814 692 €

BUDGET

Budget ordinaire > Dépenses

Les dépenses ordinaires servent à remplir les missions de l'administration, hors investissements. Tout comme les recettes, elles se répartissent selon divers types : transferts, dette... (cfr. schéma 1). On peut également en faire une analyse thématique : social, culture, environnement... (voir schéma 2).

SCHEMA 1

PERSONNEL

Ces dépenses sont comptabilisées hors subvention à l'emploi, et présentent une hausse de 2,80%. Une enveloppe de 904 969Đ est dévolue à la réalisation du plan d'embauche, tandis qu'une économie de 550 000 Đ est prévue suite au non-remplacements des agents qui partent à la pension.

73 461 984 € / 41,78 %

FONCTIONNEMENT

Ce sont les montants qui servent à assurer le fonctionnement de l'institution : depuis le chauffage jusqu'aux photocopies dans les écoles, en passant par l'entretien des bâtiments, les assurances ou la maintenance des piscines.

27 420 465 € / 15,60 %

TRANSFERT

Près d'un tiers du budget communal est redistribué à d'autres instances : au CPAS (16 352 220 €, en augmentation de 3,8%) ; à la zone de Police (19 243 012 €) ; à la zone NAGE (pompiers) (9 949 141 €, aux Fabriques d'Eglise (1 060 000 €). Sont compris également les soutiens aux associations sportives, culturelles et sociales à concurrence de 7 782 975 €

54 938 368 € / 31,25 %

SCHEMA 2

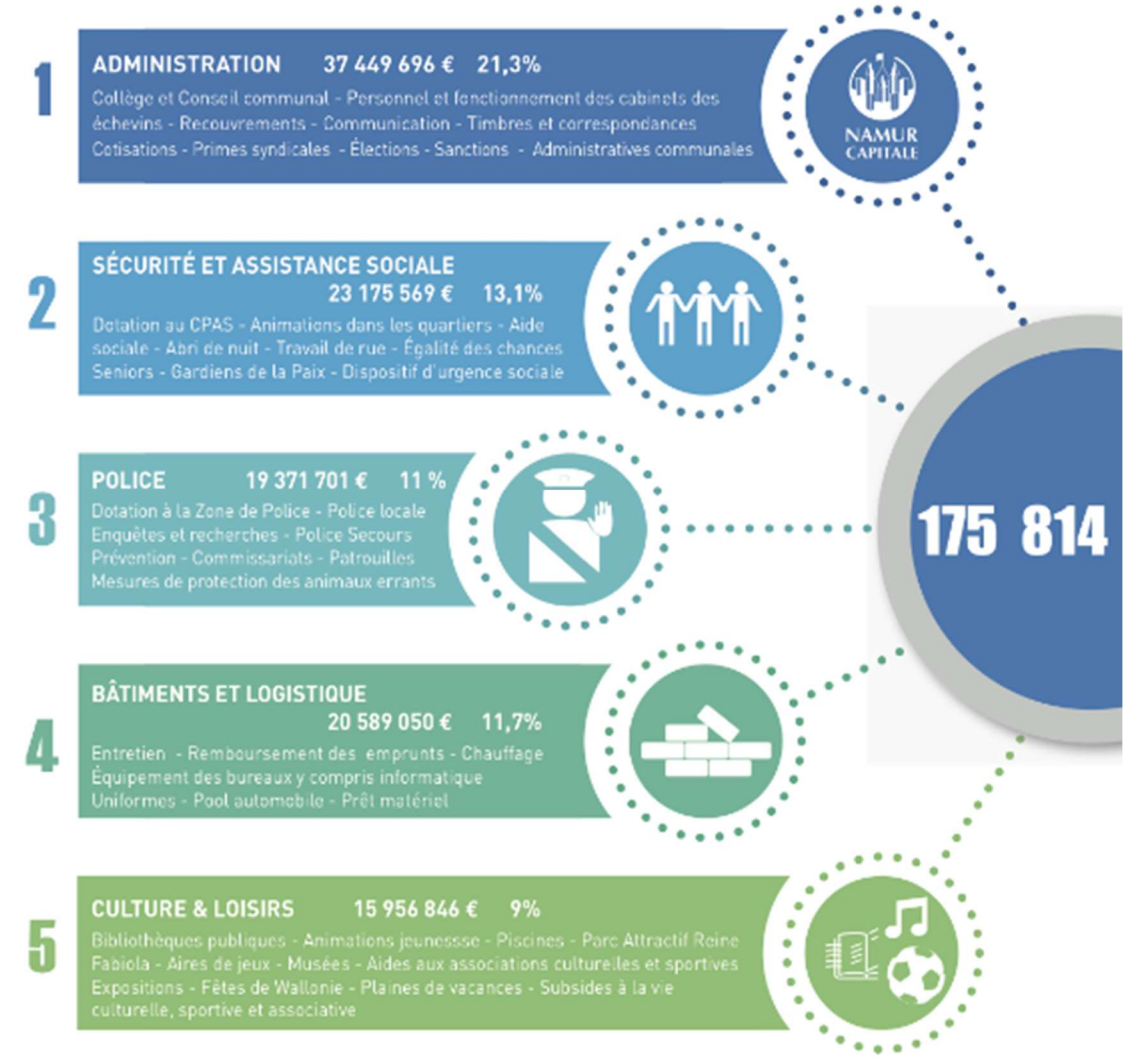

18

BUDGET

Budget communal = budget ordinaire + budget extraordinaire
Budget ordinaire = recettes = dépenses = 175 814 692 €
Budget extraordinaire = investissements = financements = 70 084 296 €

\+ \+ = **175 814 692 €**
soit 1581 €/habitant

DETTE

Ce sont les remboursements des charges annuelles d'emprunts contractés par la Ville, pour financer les investissements (voir budget extraordinaire). Une partie de ces prêts est couverte par des subsides reçus d'autres niveaux de pouvoir, comme par exemple le remboursement de la Caserne des Pompiers.

19 063 366 € / 10,84 %

PRÉLÈVEMENT

Comme expliqué par ailleurs, c'est le montant que la Ville va mettre de côté, épargner, pour constituer un bas de laine pour la Zone de secours NAGE, en prévision de l'augmentation future de la part à payer par la Ville à la Zone.

930 487 € / 0,53 %

692 €

A+B=C

6 15 085 545 € 8,5% **VOIRIES**
Entretien des voiries - Enlèvement des véhicules - Déneigement - Signalisation routière
Entretien et fonctionnement des parkings - Mobilier urbain - Éclairage public
Égouts - Aménagements de sécurité - Mobilité

7 12 387 561 € 7% **PROPRETÉ & ESPACES VERTS**
Nettoyage des rues et trottoirs - Poubelles publiques
Gestion des déchets - Entretien des cimetières - Fleurissement
et entretien des rues et parcs - Sensibilisation
auxquestions environnementales

8 11 985 934 € 6,8% **POMPIERS**
Plan d'urgence communal - Dotation à la Zone
NAGE - Incendies - Aide médicale urgente
Centre 100 - Charge d'emprunt (Caserne)Constitution d'une provision pour la Zone NAGE

9 6 177 171 € 3,5% **ENSEIGNEMENT**
Écoles fondamentales - Garderie - Transport scolaire
Académie des Beaux-Arts - Conservatoire Balthasar Florence
École industrielle et commerciale (promotion sociale)

10 9 177 100 € 5.2 % **AUTRES**
Commerce et industrie - Citadelle - Mobilité alternative - Innovation - Animation urbaine
Marchés et brocantes - Impôts et redevances - Assurances - Santé & Hygiène
Cultes Urbanisme - Logement

19

BUDGET

Budget extraordinaire > Investissements 70 084 296 €

Le budget extraordinaire regroupe les investissements, les achats ou travaux exceptionnels qui seront amortis sur plusieurs années et qu'on ne fait qu'une fois.

70 084 296 €

Cela va de l'achat d'ordinateurs à la construction de nouveaux logements, de l'équipement des cimetières au développement d'un nouveau site internet.

Citadelle	11 976 250 €
Éclairage public (LED)	6 036 800 €
Voiries (plan d'entretien des routes, travaux hors plan)	1 657 769 €
Traitement des eaux usées	266 882 €
Achats de véhicules (voitures, camions, véhicules spéciaux)	1 341 000 €
Matériel sportif	150 000 €
Outils de nettoyage public	145 000 €
Illuminations de fin d'année	75 000 €
Infrastructures sportives et culturelles (dont piscines et musées)	8 000 000 €
Mise en conformité des bâtiments communaux (dont ascenseurs)	3 925 000 €
Écoles	2 000 000 €
Cimetières	370 000 €
Aires de jeux	95 000 €
Matériel urbain (dont FEDER : abribus intelligents, panneaux d'information, bornes wifi...)	3 279 320 €
Matériel et logiciels informatique(dont nouveau site internet, logiciels SmartCities et équipements FEDER)	1 823 000 €
ADEPS	12 565 900 €
Cité des Métiers	5 000 000 €
Ilôt Rogier	3 000 000 €
Fabriques d'églises	701 870 €
Organismes culture et loisirs	301 783 €
Centre Culturel Régional	271 716 €

Budget extraordinaire > Financement

Financement des investissements

Emprunts (= dette)	41 230 995 €
Subsides (= transfert)	25 008 678 €
Fonds de réserve (= épargne)	2 800 622 €
Intervention de tiers	1 050 000 €
TOTAL	**70 084 296 €**

dont emprunts contractés par et à charge de la Ville

PROJET	MONTANT GLOBAL	PART FINANCÉE PAR EMPRUNT COMMUNAL
Mobilité – Voirie	9 405 902 €	6 148 279 €
Citadelle	12 010 177 €	2 229 927 €
Bâtiments	22 633 158 €	12 939 292 €
Logistique	4 900 200 €	4 764 200 €
Centre ADEPS*	12 565 900 €	12 565 900 €
Piscine Salzinnes	4 500 000 €	2 100 000 €
Projets FEDER	4 008 958 €	423 395 €
Autres	60 000 €	60 000 €

** compensés par une recette équivalente à la charge d'emprunt*

Le budget ordinaire et extraordinaire est disponible intégralement sur le site de la Ville de Namur - www.ville.namur.be

20

ACTIVITÉ 2b : le budget de l'État.

Pour rappel, dans l'UAA 5, tu as complété ce tableau. Il reprend les recettes et les dépenses de l'État.

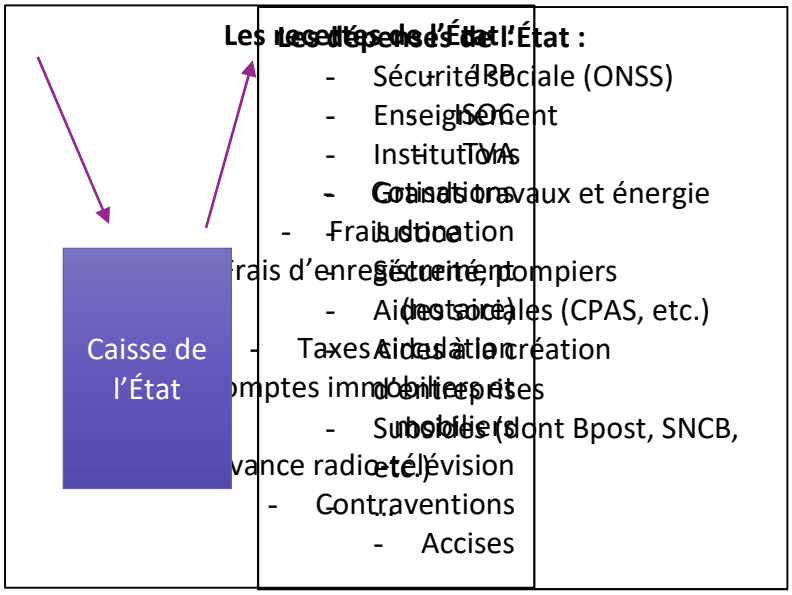

À l'aide de l'article du Soir (21 et 22 mars 2015) ci-dessous, (qui ne reprend pas tous les postes concernant les recettes et les dépenses par souci de simplification) calcule les montants suivants en estimant que la recette[4] de 2016 s'élève à 186.000.000.000,00€ et que les proportions restent inchangées.

Recettes :

- Impôts des sociétés : .....
- Patrimoines et revenus du patrimoine : .....
- Consommation (TVA) : .....
- Travail : .....

Dépenses :

- Protection sociale : .....
- Santé : .....
- Enseignement : .....
- Loisir, culte et culture : .....

[4] non compris les recettes non fiscales

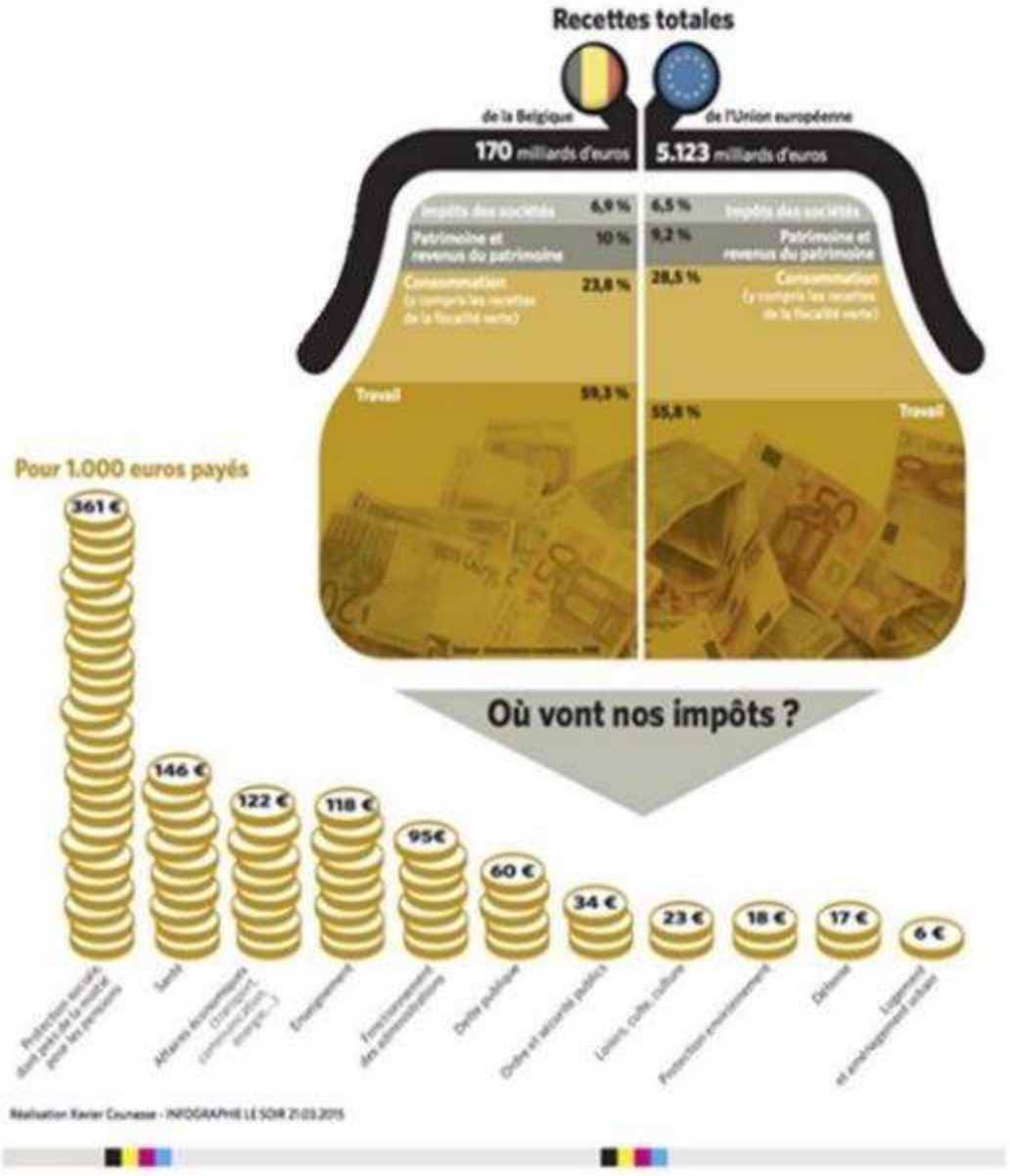
Recettes totales
de la Belgique
170 milliards d'euros
de l'Union européenne
5.123 milliards d'euros
Impôts des sociétés 6,9 %
Patrimoine et revenus du patrimoine 10 %
Consommation (y compris les recettes de la fiscalité verte) 23,8 %
Travail 59,3 %
6,5 % Impôts des sociétés
9,2 % Patrimoine et revenus du patrimoine
28,5 % Consommation (y compris les recettes de la fiscalité verte)
55,8 % Travail
Où vont nos impôts ?
Pour 1.000 euros payés
361 €
146 €
122 €
118 €
95€
60 €
34 €
23 €
18 €
17 €
6 €
Réalisation Xavier Counasse - INFOGRAPHIE LE SOIR 21.03.2015

Faisons le point :

Quelles sont les principales recettes et dépenses de l'État ?

.....

.....

Quelles sont les principales recettes et dépenses de ta commune ?

.....

.....

Que penses-tu des choix des élus à ce sujet ?

.....

.....

3. J'explique la procédure d'imposition à l'IPP

ACTIVITÉ 3 : la fiche d'impôts.

Clique sur ce lien et parcours l'avertissement-extrait[5] de rôle (AER) (avec ses explications), complète cet énoncé et réponds aux questions qui se trouvent plus bas.

Avant cela, qu'est-ce qu'un « Avertissement-extrait de rôle à l'impôt des personnes physiques et taxes additionnelles » ?

.....

.....

.....

Monsieur Dujardin et Madame Gillet vivent à …… (commune dont le bureau de recette de l'impôt se trouve à ……).
En ……, Monsieur a reçu un salaire annuel de …… (cotisations sociales déduites). Il a également reçu …….. de remboursement pour ses frais de déplacement. Heureusement, ce montant est exonéré. On retrouve cette information en case …… Chaque mois, un précompte professionnel (tu te souviens, cette fameuse « avance sur l'impôt ») lui était prélevée de sa rémunération brute. Sur l'année, il a versé ……de précompte professionnel.
Monsieur Dujardin a dépensé des frais dans le cadre de son travail (ordinateur, une partie de frais téléphoniques, etc.) qu'il peut indiquer dans sa déclaration pour diminuer sa base taxable. Cependant, il a décidé d'opter pour le « …….. » car il n'avait pas envie de garder toutes les preuves, c'est une tâche lourde. Ce forfait s'élève à …….. (montant donné par le fisc).

[5] http://www.test-achats.be/Shared/ResourceDownload/?publicationUrlTitle=votre-avertissement-extrait-de-role-de-a-a-z&ressourceUri=196950D03F552F930FFB05A89634D2421E1038E9

Madame Gillet ne travaillant pas, le fisc applique un …….. …….. qui permet au couple de réduire leur base taxable et être donc moins taxé. Ce quotient s'élève à ……..
Le calcul de l'impôt de Monsieur Dujardin va donc démarrer à …….. (= ……..). Celui de Madame Gillet démarrera à …….. Ces montants sont appelés les « ……..», RIG.
Le fisc …….. une première partie de la base taxable. Cette première exonération s'élève à …….. Cela veut dire qu'un contribuable ayant un salaire inférieur à ce montant ne paiera pas d'impôt. Cette quotité augmente si le contribuable a des enfants à charge par exemple. Ici, Monsieur et Madame ont un enfant. Leur quotité exemptée liée à leur enfant (enfin, celle de Monsieur car le fisc indique les suppléments aux exonérations au revenu le plus important) est de ……..

« Pause calcul ».

Nous allons calculer l'impôt manuellement pour comprendre la suite de l'AER.
A l'aide de ces tableaux à la page suivante[6], calcule l'impôt du par Monsieur Dujardin et par Madame Gillet.

Le RIG de Monsieur est de ……... Comme indiqué plus haut, en Belgique, le calcul se fait par tranche comme présenté dans le tableau.

Tranches	Taux	Calcul par tranche	Impôt par tranche
		TOTAL d'impôts	

Monsieur Dujardin a aussi une **quotité exemptée** : ……..…….. ……... Ce n'est pas un montant à déduire de l'impôt que l'on vient de calculer mais c'est une partie sur laquelle on va pouvoir calculer la réduction d'impôt. Reprenons nos tableaux. Le système est le même.

Tranches	Taux	Calcul par tranche	Impôt par tranche
		TOTAL de réduction d'impôts	

Finalement, l'impôt que devra Monsieur Dujardin est de …….. ……

[6] http://www.filo-fisc.be/flash.php?numflash=20150127

Faisons la même chose pour **Madame Gillet**.
Son **RIG** est de ……..

Tranches	Taux	Calcul par tranche	Impôt par tranche
		TOTAL d'impôts	

Et voici sa réduction d'impôt en lien avec sa **quotité exemptée** : de ……

Tranches	Taux	Calcul par tranche	Impôt par tranche
		TOTAL d'impôts	

Finalement, l'impôt que devra Madame Gillet est de ……

Revenus de 2014				
de	à	%	Montant	Cumul
0,00	8.680,00	25%	2.170,00	2.170,00
8.680,01	12.360,00	30%	1.104,00	3.274,00
12.360,01	20.600,00	40%	3.296,00	6.569,99
20.600,01	37.750,00	45%	7.717,50	14.287,49
Plus de	37.750,00	50%		

Mais ce n'est pas fini….

Revenons-en à l'AER.

Après avoir fait nos calculs d'impôt, rappelons-nous ce que devrait payer Monsieur Dujardin : …….. Ce montant s'appelle « …….. …….. » en termes fiscaux, sur l'AER. C'est le montant de l'impôt de base moins les réductions.
Quel est « l'impôt à répartir » de Madame Gillet ? ……..
En lisant l'AER, nous remarquons que Madame Gillet et Monsieur Dujardin ne devront pas payer ces montants. En effet, plusieurs autres choses vont intervenir.
L'IPP (impôt des personnes physiques) est réparti entre le FEDERAL et le REGIONAL. Il est limité à un certain pourcentage et des déductions peuvent encore intervenir ;

- Le fisc limite l'impôt FEDERAL à …….. : …….. pour monsieur et …….. pour madame.
- Le fisc accorde aussi certaines <u>réductions</u> :

……

……

……

……

- Une partie de l'IPP va à la RÉGION : ……... calculé sur les ……... du fédéral : ……... pour monsieur et ……... pour madame.
- Des <u>réductions</u> peuvent encore intervenir :

……

……

……

……

Une fois tous ces montants connus et calculés, quel est le montant de l'impôt pour le couple ?
……
Il faut encore ajouter la taxe communale qui est calculée sur base du total de l'impôt. Dans cette commune, elle s'élève …… Le couple doit donc un impôt communal de ……
En tout, ils doivent : ……
Souvenons-nous que Monsieur Dujardin avait déjà versé du précompte professionnel pour …… Finalement, que remarques-tu ? Ils devront payer ou être remboursés ? ……
Un calcul concernant les cotisations spéciales pour la sécurité sociale est effectué. Nous n'allons pas jusque là. Mais ça explique la petite différence (2,58€) du montant à récupérer.
Ce montant leur a été remboursé, en toute logique, …… …… (alors qu'il s'agissait des revenus de ……).

Quel est le but pour les gouvernements de proposer des déductions d'impôt ? En connais-tu d'autres ?

……

……

……

……

……

……

Schématisons ensemble :

Et enfin, de « l'impôt à répartir » :

Faisons le point :

Que retiens-tu de la méthode de calcul de l'impôt sur les personnes physiques ?

.....

.....

.....

À qui pourrais-tu demander de l'aide si tes activités professionnelles et privées engendraient des calculs plus complexes concernant l'impôt ?

.....

4. J'explique le rôle et le fonctionnement de la sécurité sociale

ACTIVITÉ 4a : photo-langage

À quoi te font penser ces images[7] ?

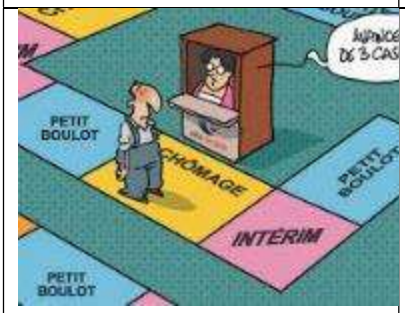

[7] http://www.brunet.ca/fr/conseils/l-alimentation-chez-la-personne-agee.html
http://renesmee-bella-twilight.skyrock.com/tags/cEyJxhgF02h-L-hopital.html
http://commerce.chefdentreprise.com/Commerce-Magazine/Article/Conges-payes-ce-que-dit-la-loi-42276-1.htm
http://www.lesoir.be/1197014/article/actualite/regions/namur-luxembourg/2016-04-30/treize-accidents-travail-mortels-en-2015
http://www.amiante.com
http://nawalbenhamou.be/maladies-rares-pas-de-directives-specifiques-a-lattention-des-medecins-conseils/
http://www.matele.be/frais-d-hospitalisation-le-chd-et-le-chu-mont-godinne-les-moins-chers-de-la-province

ACTIVITÉ 4b : la sécurité sociale fonctionne grâce à …. Un mot….

Un mot relie tous les acteurs cités sur ce graphique[8] et c'est grâce à lui que la sécurité sociale fonctionne. Quel est ce mot ?

…… entre… :

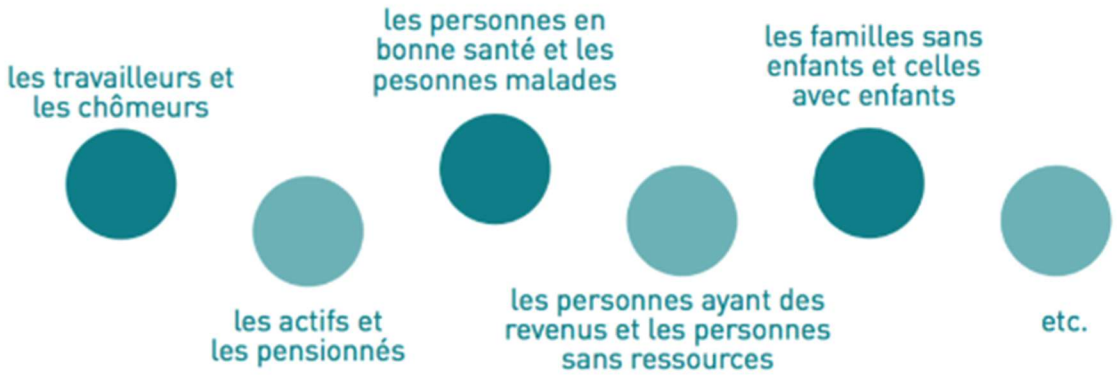

[8] http://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/alwa-fr_1.pdf

Complète le texte ci-dessous à l'aide des mots suivants :

revenu de remplacement – proportionnellement – prestations d'aide – patronales – mutualités – citoyens – collectivité - actifs – syndicats – supplément au revenu

Cette solidarité est garantie car :

- les …… doivent payer des cotisations …… à leurs revenus ;
- un important financement est assuré par la ……, c'est-à-dire par l'ensemble des ……;
- les ……, les …… et les organisations …… co-décident de diverses modalités du système.

Cette solidarité intervient dans les cas suivants :

- en cas de perte de salaire (chômage, pension, incapacité de travail), vous recevrez un ……;
- vous recevrez un …… …… si vous avez certaines "charges sociales" à supporter, telles que l'éducation d'enfants ou des frais de maladie ;
- en l'absence involontaire de revenu professionnel ou autre, des …… …… sont versées.

ACTIVITÉ 4c : un schéma[9] vaut mieux qu'un long discours

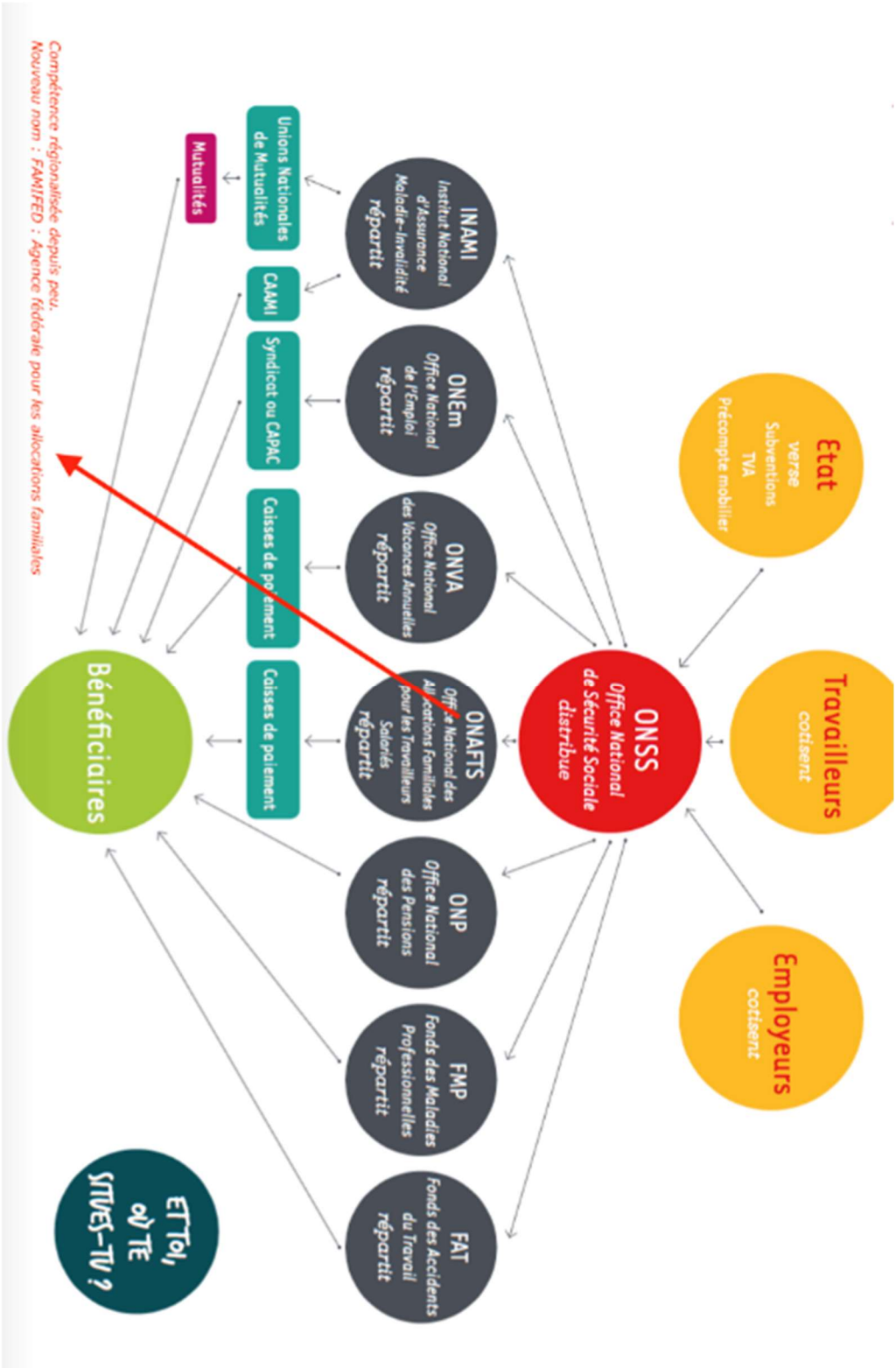

[9] http://www.latitudejeunes.be/SiteCollectionDocuments/Outils/Brochure%20Sécu%20BàT%20OK.pdf

Explique ce schéma.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Faisons le point :

Que penses-tu de notre système de sécurité sociale en Belgique ?

.....

.....

.....

.....

5. Je complète et commente le schéma économique sur base d'interventions de l'État

Distingue les flux réels (mouvements réels des biens et des services) (en traits gras) des flux monétaires (mouvements d'argent) (en traits pointillés).

Place les termes suivants dans le schéma économique :

Intérêts – Biens/Services non marchands – Payement des exportations – Intérêts – Impôts, taxes, cotisations – Importations – Biens/Services – Investissements – Payement des importations - Salaires – Épargne – Exportations – Subsides/primes – Travail – Impôts, taxes, cotisations – Aides/primes – Paiement des biens/services – Biens/services non marchands

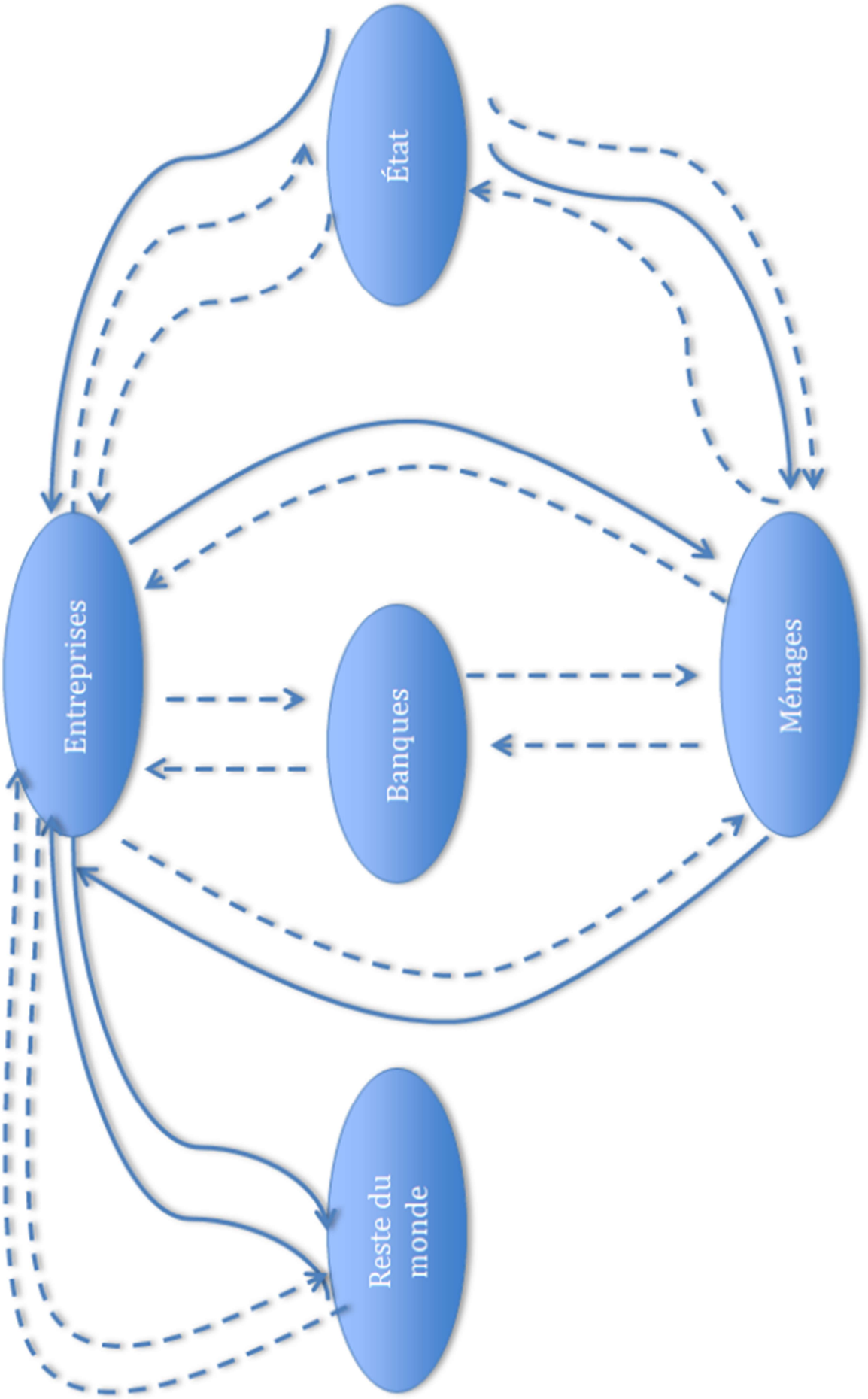
État
Entreprises
Banques
Ménages
Reste du monde

6. Je complète une déclaration fiscale numérique

APPLICATION : la déclaration fiscale de Lila.

Rends-toi sur l'application Tax Calc à l'adresse suivante : http://ccff02.minfin.fgov.be/taxcalc/app/anonymous/public/calcbox/home.do

Complète la déclaration fiscale des revenus 2015 de **Lila**.

Elle est célibataire et vit à Liège avec son enfant, Mona, de 5 ans. Lila est née le 23/03/1980.
Elle a décidé d'utiliser le forfait concernant ses frais professionnels.

Ci-dessous, voici sa fiche 281.10[10] lui permettant de déclarer ses revenus.

[10] fiche adaptée de
http://www.traitements.fgov.be/pdf/fiche_fiscale/Fiches_Fiscales_281_10_a_%20281_50_AE2016_AR2015_20160330_FR.pdf

FICHE 281.10 REVENUS 2015 EXERCICE 2016

5. Situation de famille	Cjt.	Enf.	Autres	Divers	6. Etat civil :
			00		
					8. N° national : 99999999999 N° de matricule : 188888888-88 00XXXX

		Montant
9. REMUNERATIONS		
a) Rémunérations (1) :		35237,11
b) Avantages de toute nature (2) Nature :		0,00
***A.* TOTAL: (9a + 9b)**		35237,11
B. Rémunérations ordinaires autres que visées sous "C" et comprises dans le total "A" :	250	35237,11
C. Rémunérations pour préavis presté qui entrent en ligne pour l'exonération (3) comprises dans le total "A" :	306	0,00
11. REVENUS TAXABLES DISTINCTEMENT :		
a) Pécule de vacances anticipé :	251	0,00
b) Arriérés :		
1° ordinaires (autres que visés sous 2°) :	252	0,00
2° pour préavis presté *qui entrent en ligne pour l'exonération*(3) :	307	0,00
c) Indemnités de dédit :		
1° *qui entrent en ligne pour l'exonération* (3) :	262	0,00
2° autres :	308	0,00
17. PC PRIVE : Montant de l'intervention de l'employeur :	240	0,00
18. INTERVENTION DANS LES FRAIS DE DEPLACEMENT :		
a) Transport public en commun :		1897,00
b) Transport collectif organisé: NON		
c) Autre moyen de transport :		0,00
d) TOTAL : (18a + 18b + 18c)	254	1897,00

20. RETENUES POUR PENSIONS COMPLEMENTAIRES : a) Cotisations et primes normales	285	0,00
22. PRECOMPTE PROFESSIONNEL :	286	10953,16
23. COTISATIONS SPECIALES POUR LA SECURITE SOCIALE :	287	329,36
24 PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC SANS CONTRAT DE TRAVAIL (7) :	290	
25. BONUS A L'EMPLOI :		
a) Attibution du 1.1.2015 au 31.7.2015	284	0,00
b) Attribution du 1.8.2015 au 31.12.201	291	0,00
26. RENSEIGNEMENTS DIVERS : a) Déplacements à vélo: Km Indemnité totale : b) Dépenses propres à l'employeur: NON e) Rémunérations pour préavis presté : date de notification du préavis : 00000000		

SPECIMEN

- Ses frais de déplacement sont exonérés.
- En 2015, elle a acheté une motocyclette électrique 500€.
- Elle a acheté 20 titres services.
- Elle a dépensé des frais de garde d'enfants : 10 jours, payés 220€ en tout. Attention, la totalité de la dépense n'est pas déductible à 100%. Il faut utiliser l'outil de calcul qui se trouve à côté de la case adéquate pour trouver le bon montant.
- Elle a fait un don à Greenpeace de 100€ (les dons sont appelés « libéralités » en termes fiscaux).

7. Je montre l'incidence d'une décision prise par le contribuable sur le montant de l'IPP

Reprends la déclaration fiscale de Lila et effectue ces quelques changements :

- Pas de frais professionnels forfaitaires
- Les frais réels s'élèvent à 8.000€ (dans ce cas, les frais payés par l'employeur ne sont pas déductibles mais répercutés dans les 8.000€).
- Utilisation de 40 titres services et non pas 20

Qu'en déduis-tu ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

« Amuse-toi » en changeant les montants. Par exemple, indique 300€ de dons au lieu de 100€. Que remarques-tu ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

8. Je détermine les enjeux et limites d'une décision/proposition prise par l'État/un parti politique

SITUATION 1

Scénario :

Tu es en train de lire une publication sur Facebook de l'un de tes amis. Cet article concerne l'augmentation de la flexibilité du temps de travail. Les commentaires fusent dans tous les sens. Une loi est passée. Certains sont pour et d'autres sont contre. Comment faire ton opinion ?

Tâches à réaliser :

Par groupe (où chacun exposera la synthèse d'une lecture) :

1. Lis les trois articles ci-dessous et fais tes propres recherches à propos de cette décision. N'oublie pas de vérifier tes sources avant de les utiliser.
2. Analyse les décisions prises ou envisagées.
3. À quel niveau de pouvoir se réfèrent ces mesures ? De quel(s) parti(s) émanent ces décisions ?
4. Synthétise dans un tableau les avantages et les inconvénients d'une telle décision.
5. Rédige un texte argumenté expliquant ton opinion.

Documents :

Durée du travail [11]

En marge du budget, le ministre de l'Emploi Kris Peeters (CD&V) a fait passer son projet augmentant la flexibilité du temps de travail. Le grand principe ? L'annualisation du temps de travail. La norme reste toujours la semaine des 38 heures de travail. Mais une entreprise ou un secteur professionnel pourra convenir, au terme d'une négociation entre employeurs et syndicats, de moduler ce principe sur toute l'année. Le travailleur pourra ainsi prester davantage durant les périodes d'activité intense (jusqu'à 11 heures par jour ou 50 heures semaine) et lever le pied lorsque la production tourne au ralenti - durant les vacances par exemple. Dans les secteurs à forte concurrence internationale l'aménagement de la durée du travail pourra même être négocié sur une période de 6 ans maximum.

Le projet Peeters prévoit également la possibilité, pour le travailleur, d'effectuer 100 heures supplémentaires sur une base volontaire (c'est-à-dire sans accord syndical préalable). Les syndicats sont furieux contre cette mesure. Ils estiment que les travailleurs ne pourront refuser les demandes de leur employeur.

[11] Extrait de l'article de La Libre « Budget fédéral : l'impact concret des décisions » de RAPHAËL MEULDERS, VINCENT ROCOUR publié le lundi 17 octobre 2016
http://www.lalibre.be/actu/politique-belge/budget-federal-l-impact-concret-des-decisions-5803c687cd701eed8fce4c92

Le travail flexible, comment ça marche ?[12]

Le projet de loi sur la flexibilité au travail est définitivement voté à la Chambre. Qu'est-ce qu'il va changer dans votre vie d'employé ou patron ?

La réforme du travail de Kris Peeters a fait couler beaucoup d'encre. Elle a crispé, énervé. Beaucoup du côté syndical, un peu du côté patronal. En gestation depuis près de deux ans, elle a enfin été définitivement votée jeudi en séance plénière à la Chambre.
L'entrée en vigueur de la plupart des mesures est déjà réalité. La date calendrier, c'était le 1er février. Et c'est toute la vie des entreprises et de leurs travailleurs qui va en être impactée. Même si, comme le rappellent les secrétariats sociaux, beaucoup des mesures proposées existaient déjà, çà et là.
Ici, elles sont généralisées, pour tous les secteurs et les entreprises. Seul bémol : certains points doivent encore faire l'objet de conventions collectives de travail (CCT), sectorielles ou d'entreprises.

Annualisation du temps de travail, heures supplémentaires, télétravail, "plus minus conto", épargne-carrière : ces mesures restent encore floues dans la tête des travailleurs, et même des employeurs. Les secrétariats sociaux informent, mettent des sites spécialisés en ligne pour expliquer à leurs membres les tenants et aboutissants de la réforme. Voyons concrètement ce qui va changer dans les usines, sur les chantiers et dans les open spaces.

Le temps de travail

Les mesures prises ici réorganisent le temps de travail afin d'offrir plus de souplesse aux entreprises pour gérer leurs pics d'activité.

1. L'annualisation du temps de travail

C'est sans doute l'une des mesures les plus complexes de la réforme. Il s'agit ici de prendre comme référence pour la durée du travail légale (38h/semaine) une année complète (et non plus 3 ou 6 mois). C'était déjà le cas dans certains secteurs, ce sera le cas partout. "Un combat surtout idéologique, puisque c'était déjà possible", dit Yves Stox, chez Partena.
On appelle cette mesure la "petite flexibilité". Pourquoi "petite"? Parce qu'elle ne pourra pas dépasser 5h/semaine, à la hausse ou à la baisse (donc 33 ou 35h, et 40 ou 45h, suivant les types de contrats (38 ou 40h/semaine), 9h par jour. Si on dépasse 143 heures excédentaires, il faut obligatoirement faire une pause, et prendre ses congés compensatoires. Ces heures "supplémentaires" ne sont donc pas payées, mais récupérées.

L'employeur doit prévoir, sur l'année, les périodes qui nécessiteront de travailler davantage, ou moins. "On reste dans un principe très hiérarchique, top/down, dit Yves Stox. Ce n'est pas le travailleur qui décide, mais l'employeur." Pas question, donc, d'utiliser ce principe pour faire des heures sup' en dernière minute. On tombe alors dans le système des heures supplémentaires plus classiques (point suivant).
© Nicolas Vadot

2. Les heures supplémentaires

Prenons l'exemple d'une société active dans le domaine de la pub, qui emploie des graphistes. Sans pouvoir le prévoir, il arrive qu'un projet vienne s'ajouter à la masse de travail habituelle, ou prenne du retard. Les employés doivent mettre les bouchées doubles pour finaliser les choses, et se retrouvent à faire des heures supplémentaires. Ici, il y a la possibilité, sur la base d'un accord mutuel entre l'employeur et l'employé, de prester jusqu'à 100 heures supplémentaires (sur 6 mois), qui seront payées mais pas récupérées. Mais cela se fait sur une base volontaire, l'employeur ne pouvant l'imposer.

[12] http://www.lecho.be/dossier/choixredac/Le-travail-flexible-comment-ca-marche/9867149 de Nathalie Bamps, L'Echo, 27 février 2017

Si le travailleur accepte ce contrat de 100h (maximum), il s'engage alors à être disponible, mais garde encore la possibilité d'invoquer une raison personnelle impérieuse si le moment où son employeur lui demande de travailler plus tard ne l'arrange pas. Dans certains secteurs, on pourra aller jusqu'à 360 heures si une CCT sectorielle est conclue.

3. Le "plus minus conto"

Les fins limiers de la législation sur le travail connaissent déjà ce système, utilisé principalement dans le secteur de la production automobile. Son avantage : permettre aux entreprises de faire face à de gros pics d'activité. Produire rapidement une grosse commande de voitures par exemple. Qui pourrait être intéressé ? "Les secteurs technologiques qui ont de nouveaux produits à développer par exemple", dit Nathalie Florent de chez Acerta.

Les entreprises intéressées devront conclure une CCT d'entreprise. Il faut par contre entrer dans certaines cases : faire partie d'un secteur à forte concurrence internationale, avoir de longs cycles de production, de fortes variations dans la demande du produit. On appelle aussi ce système la "grande flexibilité". L'employeur peut faire travailler son ouvrier 10 heures par jours, 48 heures par semaine, sans sursalaire, pendant une période déterminée, que l'on alterne avec des périodes où le temps de travail sera réduit (via le "repos compensatoire").

Et les 38h/semaine, ils passent à la trappe ? Non. Ils devront être respectés, mais sur une moyenne calculée sur… 6 ans.

4. Les horaires flottants

Le principe est bien connu. Plutôt que d'avoir un horaire fixe 9h-17h, le travailleur peut arriver entre 7h et 9h par exemple, et repartir entre 15h et 17h. Cela se fait déjà dans beaucoup d'entreprises, mais sans cadre légal. Le travailleur a donc la possibilité, certains jours, de prester plus d'heures que ses 38h semaine, et de récupérer (en partant plus tôt) un autre jour. Il y a un plafond : 12h flexibles par 3 mois. Et à nouveau, on ne peut dépasser 9h/jour et 45h/semaine.

Les congés

1. L'épargne-carrière

Ici, il s'agit de permettre aux travailleurs d'économiser du temps pour prendre congé plus tard. Donc, mettre dans un pot les heures supplémentaires volontaires ou des congés extra-légaux, et les utiliser ultérieurement (même 5 ans après, même pour prendre 3 mois de congé si on en a en suffisance). Mais attention : l'employeur doit prévoir qu'il devra payer son travailleur, le jour où il utilisera ces jours de congés épargnés. Se basera-t-on sur le salaire perçu au moment où on a mis son jour de congé de côté, ou celui touché au moment de la prise du congé ? S'il y a un grand décalage dans le temps, cela peut tout changer. Cette décision dépendra d'une CCT à conclure en entreprise ou dans les secteurs. Mais le principe général, lui, sera rendu possible dans tous les secteurs, une fois que le Conseil national du travail aura conclu une CCT intersectorielle.

2. Les congés spécifiques

Le travailleur a le droit de prendre un crédit-temps (maximum 51 mois), à condition qu'il soit motivé : pour s'occuper d'un jeune enfant (moins de 8 ans), un membre de la famille malade, un enfant handicapé ou des soins palliatifs à un proche.

3. Le don des jours de congé

Si le secteur a conclu une CCT permettant le don des jours de congés entre travailleurs, ces derniers pourront céder à un collègue des jours de congés (uniquement les extra-légaux ou les jours de RTT[13]). Seule condition : les congés seront utilisés pour s'occuper d'un enfant gravement malade, handicapé ou victime d'un accident.

[13] RTT : Réductions de temps de travail

L'organisation du travail

1. Le télétravail occasionnel

Un travailleur doit rester chez lui pour accueillir le plombier. Il peut dorénavant demander pour faire du télétravail. L'employeur peut refuser, mais doit motiver son refus. Cela doit néanmoins être écrit dans une CCT ou le règlement de travail.

2. Le travail de nuit

Cette mesure n'est applicable qu'à certains secteurs précis : les services logistiques et de soutien liés au commerce électronique. L'employeur, après concertation avec les syndicats, pourra demander aux employés de travailler entre 20h et 6h du matin. Ici aussi finalement, rien de révolutionnaire, puisque cela existait déjà dans certaines commissions paritaires.

3. Le travail à temps partiel

Ici aussi, on simplifie les règles du temps partiel. Le contrat mentionne juste le régime de travail, et non plus un horaire précis. Les jours de travail, et les horaires, sont fixés dans un règlement de travail. Par contre, les horaires peuvent être variables, mais doivent toujours être signalés au minimum un jour à l'avance.

L'aide à l'emploi via le groupement d'employeur

La nouvelle loi sur le travail faisable et maniable contient aussi une mesure destinée à soutenir l'emploi. Elle répond au problème vécu par certaines entreprises qui embaucheraient volontiers des travailleurs, mais ne sont pas en capacité de leur offrir du travail régulier tout au long de l'année. Plusieurs entreprises peuvent se mettre ensemble pour se partager un pool de travailleurs. "Une sorte de mini-agence d'intérim, en somme", dit Yves Stox.
Un exemple simple : plusieurs médecins qui forment un cabinet médical et emploient une secrétaire. Avantage : les différents employeurs se partagent les frais liés à l'embauche d'un seul travailleur. Le travailleur, lui, a son contrat à temps plein, valable chez plusieurs employeurs différents.
Le système du groupement d'employeurs existait déjà dans la législation sociale. Kris Peeters simplifie les règles pour les entreprises. Il faut par contre une autorisation du SPF Emploi.

« La Suède teste la journée de 6 heures. Et ça fonctionne ! » [14]

A Göteborg, la municipalité tente une expérience originale : faire travailler une partie de son personnel "seulement" six heures par jour pour augmenter sa productivité. Un exemple dont il faut s'inspirer ?

Réduire le temps de travail pour augmenter la productivité... et le bonheur des salariés. Et si c'était cela la clé de la réussite d'une entreprise ? Depuis le mois de février, la mairie de Göteborg teste la semaine de 30 heures dans plusieurs établissements publics de la ville. Pour le même salaire, les employés travaillent désormais six heures par jour à la place de huit.

Le service public n'est pas le seul concerné et de nombreuses sociétés suédoises ont déjà adopté ce nouveau rythme de travail plus souple. A la clé, moins de stress pour les salariés, des embauches et une plus grande attractivité pour l'entreprise.

[14] *http://tempsreel.nouvelobs.com/bien-bien/20151001.OBS6854/la-suede-teste-la-journee-de-6-heures-et-ca-fonctionne.html, Nouvel Observateur, de Lucas Burel, 2 octobre 2015.*

La municipalité de Göteborg veut donner l'exemple

A l'initiative de Mats Pilhem, maire adjoint de la ville et membre du Parti de Gauche, la municipalité de Goteborg deuxième ville du pays, demande à ses salariés de jouer les cobayes depuis le mois de février. Les employés municipaux du secteur des soins aux personnes âgées ont été divisés en 2 groupes : le groupe A travaille 6h par jour, le groupe B, 8h par jour. A salaire égal. But de l'expérience : comparer la productivité et le bien-être des employés et, peut-être, étendre le nouveau rythme de travail à l'ensemble des services.

A la fin de l'expérience, nous comparerons les deux et on verra ce qui diffère. Nous espérons que le personnel réduira son nombre de congés maladie et qu'il se sentira mieux mentalement et physiquement grâce à des journées plus courtes", expliquait Mats Pilhem, à l'annonce du projet en avril 2014.

A la maison de soins de Svartedalens, le personnel concerné par la diminution du nombre d'heures de travail salue l'initiative, comme le rapporte le "Guardian" : "J'étais tout le temps épuisée, dès que je rentrais du travail, je m'écroulais de fatigue sur le canapé. Désormais, je suis plus alerte : j'ai à la fois plus d'énergie pour mon travail, mais aussi pour ma vie de famille", raconte Lise-Lotte Pettersson, une des 82 infirmières de l'établissement.

Le passage aux 30 heures hebdomadaires a également eu un impact positif sur l'emploi : depuis le mois de février 14 postes ont été créés pour compenser la réduction du temps de travail et la direction de l'établissement dit avoir observé "une amélioration des services" et du "bien-être" des salariés.

Dans le service public... et dans le privé

Non loin de l'établissement de Svartedalens, l'usine d'assemblage Toyota de Göteborg fait figure de précurseur en la matière. Depuis 13 ans, la direction a adopté les journées de six heures pour ses mécaniciens et ses employés de bureau sans jamais revenir sur le principe. Le site fonctionne 12 heures par jour non-stop, et les équipes se succèdent chaque jour à midi.

Quelle contrepartie pour les salariés ? Des pauses plus courtes, mais une production augmentée selon Martin Banck, le directeur : "

Le personnel se sent mieux, il y a moins de turn-over et le recrutement est plus facile.", raconte-t-il.

Selon lui, depuis 2002 et l'arrivée de la journée de six heures, les profits du site ont augmenté de 25% et les salaires des employés se maintiennent au-dessus de la moyenne dans le secteur : environ 3.300 euros par mois contre 2.700 euros.

Pourtant, malgré des premiers retours positifs, l'expérience de la semaine des 30 heures faite par la municipalité de Göteborg pourrait prendre fin dès l'année prochaine, note le "Guardian". Fermement opposé à la réduction du temps de travail, le parti Libéral - qui vient de récupérer la majorité dans la ville - pointe du doigt le cout de l'expérimentation : plus de 850.000 euros par an. "Tout n'est pas qu'une question d'argent", réplique Daniel Bermar, du Left party de Göteborg et qui a soutenu l'expérience à Svartedalens.

L'idée n'est pas de faire les choses pour moins cher, mais mieux."

Lucas Burel

SITUATION 2

Scénario :

Tu es en train de lire une publication sur Facebook de l'un de tes amis. Cet article concerne la légalisation du cannabis. Les commentaires fusent dans tous les sens. Certains sont pour et d'autres sont contre. Comment faire ton opinion ?

Tâches à réaliser :

1. Lis les articles ci-dessous et fais tes propres recherches à propos de cette proposition. N'oublie pas de vérifier tes sources avant de les utiliser.
2. Analyse les décisions prises ou envisagées.
3. À quel niveau de pouvoir se réfèrent ces mesures ? Quelles sont les positions des partis traditionnels ?
4. Synthétise dans un tableau les avantages et les inconvénients d'une telle proposition.
5. Rédige un texte argumenté expliquant ton opinion et ton choix de couleur politique.

Documents :

Cannabis on légalise ? (Le Vif/L'Express)[15]

Le gouvernement Michel applique la tolérance zéro à l'égard du cannabis. Sur le terrain, la prohibition est un échec. La consommation continue à augmenter. Nombre d'experts prônent la légalisation, à l'instar de plusieurs pays étrangers. Et si on les écoutait ? Le Vif/L'Express relance le débat.

Par Thierry Denoël

Et vous ? Avez-vous déjà fumé un joint ? Vous devriez être un lecteur sur six à répondre « oui ». Près de 15 % des Wallons de 15 à 64 ans et 22 % des Bruxellois de la même tranche d'âge ont déjà consommé du cannabis au cours de leur existence, selon la dernière enquête de l'institut de santé publique (2013). Cela représente plusieurs centaines de milliers de personnes qui ont enfreint la loi de 1921 sur les stupéfiants, toujours d'application, et qui ont été, au moins une fois dans leur vie, passibles de poursuites judiciaires.

Sans surprise, la proportion est encore plus importante chez les 25-34 ans : 32 % en Wallonie et 34 % à Bruxelles ont déjà fumé de l'herbe. Soit un sur trois. Idem pour les 15-24 ans bruxellois. Des chiffres qui ont tendance à augmenter depuis 2000, et même au-delà. Ce qui laisse penser que la politique répressive menée en Belgique ne porte pas ses fruits. Elle n'a permis de juguler ni la consommation ni le trafic de cannabis, si l'on en juge par les chiffres évoqués plus haut et le nombre de plants saisis ces dernières années.

[…]

Ce retour en arrière parait anachronique vu la tendance mondiale à la légalisation et le constat général de l'échec du modèle prohibitionniste. Même s'ils restent encore très minoritaires, de plus en plus de pays optent pour la dépénalisation du cannabis. L'exemple le plus marquant en Europe est celui du Portugal qui, en 2001, a remplacé, pour toutes les drogues, son arsenal pénal par des sanctions administratives, sans qu'on y observe, depuis lors, une augmentation de la consommation.

[…]

[15] http://feditobxl.be/fr/2016/10/cannabis-on-legalise-viflexpress/

Dossier publié dans le Vif/L'Express du 14 octobre 2016 (n° 41) consacrant un dossier à la politique drogue en matière de cannabis en Belgique.

Législation baroque

En fin de législature, l'exécutif bleu, rouge, vert s'accorde néanmoins sur une loi originale, censée modifier celle, vieillotte, de 1921. « L'idée était de maintenir symboliquement l'interdit pénal, mais celui-ci ne serait plus appliqué sur le terrain, explique Christine Guillain, pénaliste à l'Université

Saint-Louis. La nouvelle loi prévoyait que, lorsqu'un policier constate une détention de cannabis pour consommation personnelle, il ne dresse plus de PV nominatif mais enregistre le fait de manière anonyme. Ce qui empêche le parquet de réagir. Il s'agissait d'une dépénalisation de facto. » Mais le texte sera recalé par la cour d'arbitrage. Et, après les élections, l'équipe Verhofstadt II, bleue et rouge cette fois, s'est contentée d'adopter, en 2005, une directive moins ambitieuse : oubliés les constats anonymes, retour aux PV nominatifs.

Cette directive, qui n'a pas force de loi, prévoit, cependant, que le parquet accorde « la plus basse des priorités » à la détention de cannabis pour consommation personnelle, fixée à trois grammes maximum. « Mais le parquet peut, en justifiant sa décision, s'écarter de la directive, souligne la professeure Guillain. La répression du cannabis est donc laissée à l'appréciation du procureur du roi ainsi que de la police, d'autant que les termes de la directive sont parfois flous. » Exemple : la détention de cannabis dans « les environs immédiats » d'une école doit être poursuivie. «C'est l'agent qui juge à quelle distance se situent ces environs immédiats, note Sébastien Alexandre, de la Fédération des institutions pour toxicomanes (FEDITO) de Bruxelles. Cela engendre des régimes différents d'un arrondissement ou d'une ville à l'autre et une insécurité juridique pour le consommateur.»

Cette situation baroque n'a pas évolué depuis 2005. « La construction relativement complexe ayant abouti à la situation actuelle rend les textes illisibles », relève, sans ménagement, le collège des procureurs généraux dans les commentaires d'une circulaire émise fin 2015, conjointement avec le ministre de la Justice, pour tenter de clarifier certains points. Koen Geens (CD&V) lui-même a reconnu, devant la chambre, que « la politique criminelle actuelle pouvait être perçue par les non-initiés comme complexe et vague »… La nouvelle circulaire n'a néanmoins rien changé de fondamental, si ce n'est qu'elle permet dorénavant de saisir d'office le cannabis, même en cas de constat de détention pour consommation personnelle.

Un tiers des détenus

Ce brouillard législatif n'empêche pas la consommation d'augmenter. « Nous constatons bien plus de détention de cannabis qu'il y a dix ans, presque du simple au double, signale le commissaire Michel Bruneau, du service central drogues de la police fédérale (DJSOC). Il est évidemment difficile de faire la part des choses entre une réelle augmentation et le résultat d'un meilleur ciblage policier. » Mais les enquêtes de santé, on l'a vu, tendent à montrer que l'usage du cannabis est bien en hausse. Et ce, alors que la répression ne faiblit pas à l'encontre de sa détention. Au contraire.

Christine Guillain a analysé les chiffres policiers et ceux des parquets en matière de drogues. Constat : dans près de trois quarts des faits enregistrés par la police en 2015, il s'agissait de détention, alors que celle-ci ne représentait qu'une petite moitié des PV, il y a dix ans. Or, près de 70 % de ces constats concernent le cannabis. Au niveau des parquets, on observe que davantage de dossiers sont adressés à un juge dans le contentieux drogues que dans les autres types de contentieux, soit 17 % contre 7 %. Dans nos prisons surpeuplées, un tiers des détenus sont liés à des dossiers drogues. «Si on considère que cette politique criminelle n'a pas réussi à faire diminuer la consommation ni le trafic, c'est un échec», conclut le Christine Guillain.

Pour les professeurs Decorte ou De grauw, c'est une évidence scientifique : la répression, même adoucie par des mesures de probation ou de médiation, est contreproductive. Il est temps de passer à autre chose. Pourquoi ce message n'est-il pas entendu par les politiques, a fortiori dans un contexte législatif bricolé ? « Parce que le débat sur les drogues est moraliste et idéologique, déplore Tom Decorte. On croit toujours, ou on veut faire croire, que la dépénalisation revient à promouvoir le cannabis. » Paul De Grauwe, lui, connait bien le monde politique : il a été député et sénateur VLD pendant dix ans. « Les partis prêts à dépénaliser sur la défensive par rapport à ceux qui tiennent un discours fort et ils préfèrent l'opinion publique leur est plutôt favorable. Ne pas sortir du bois, c'est assez classique », dit-il.

Cannabis coupé au plomb

Moralisme politique contre pragmatisme scientifique ? « C'est vraiment cela, continue Paul De Grauwe. Mais si le pragmatisme nous pousse à vouloir dépénaliser le cannabis pour les personnes majeures, cela ne signifie pas que nous banalisons sa consommation. Absolument pas ! Nous voulons lutter contre ce fléau sanitaire avec des armes efficaces, telles que la prévention ou le contrôle de la qualité des produits consommés. » Sur le marché noir, on trouve du cannabis coupé au sable, voire au plomb… Ce pragmatisme incline Tom Decorte à soutenir le modèle des cannabis social clubs (CSC). Dans ces organisations privées, les membres cultivent des plants de cannabis nominatifs, pour leur consommation personnelle limitée, ce qui, selon la directive de 2005, doit constituer le degré le plus bas de la politique des poursuites.

En 2014, Tom Decorte a étudié les CSC belges et constaté que ces clubs assuraient un contrôle direct sur le taux de THC des plants cultivés, qu'ils court-circuitaient les réseaux criminels avec des prix moins élevés, et qu'en limitant le nombre de plants par usager, ils pouvaient jouer un rôle dans

la détection des usages problématiques. En Espagne, illégaux mais tolérés, les cannabis clubs se sont développés avec succès. On en compte plus de 700 aujourd'hui. L'opinion publique leur est plutôt favorable. En Belgique, les initiatives sont, pour la plupart, barrées par la justice.

Le seul CSC qui, actuellement, fonctionne sans plus de problème est l'asbl Trekt uw Plant, à Anvers, dans la ville du bourgmestre « tolérance zéro ». Quel paradoxe ! Ce club a été poursuivi à deux reprises et relaxé, chaque fois, par la cour d'appel. C'était avant l'arrivée de Bart De Wever dans la métropole.

« Nous comptons aujourd'hui 450 membres », précise son porte parole Stefan Van der Mussele. A Hasselt, le Club Mambo a été condamné en 2014 et en appel en 2016. Il a du stopper sa distribution. Un nouveau procès attend l'asbl en 2017 devant le tribunal de commerce qui pourrait prononcer sa dissolution. Côté francophone du pays, des CSC ont tenté de voir le jour à Tournai, Namur ou Liège. Mais ils ont fait l'objet de poursuites très dissuasives. A liège, en juillet dernier, François Schreuer,

du parti Vega, a interpellé le bourgmestre PS sur le sujet. Dans sa réponse, Willy De Meyer s'est retranché derrière la séparation des pouvoirs, arguant que cela relevait des autorités judiciaires.

« Un argument bien pratique lorsqu'on forme une majorité avec le CDH », remarque François Schreuer.

Conflit de générations

Sur l'échiquier politique, la famille sociale-chrétienne est, en effet, farouchement opposée à la dépénalisation. D'ailleurs, en janvier 2014, lorsque plusieurs jeunesses politiques (socialistes, libéraux et écolos) s'étaient associées pour signer une carte blanche en faveur de la légalisation du cannabis,

les Jeunes CDH et CD&V étaient sagement restés sur le banc, aux côtés de Jong N-VA. Ils n'ont pas changé d'avis. Les Jeunes MR s'étaient fait remonter les bretelles, mais cela ne les a pas dissuadés de continuer à taper sur le clou, alors que le MR est désormais au pouvoir avec deux partis antilégalisation qui ont réussi à imposer la tolérance zéro dans l'accord de majorité. « Cet accord est ce qu'il est, nous nous sentons quand même écoutés par notre parti », affirme Mathieu Bihet, président des Jeunes MR, qui persiste en avançant un chiffre : « La légalisation du cannabis rapporterait au moins 300 millions d'euros à l'État, notamment via des accises permettant de réguler le marché et de financer, comme avec le tabac, la prévention et le volet curatif. » C'est justement l'argument de The Economist qui insiste sur le rôle régulateur d'une telle taxe, rappelant qu'après la prohibition, les taxes sur l'alcool furent d'abord très basses pour faire fuir les contrebandiers, avant d'être relevées.

Remarque en passant : nous avons retrouvé une proposition de loi datant de 2000 visant à dépénaliser la détention de cannabis en dessous de… 15 grammes (soit bien plus que les 3 grammes actuels). celle-ci était signée Olivier Chastel, actuel président du MR, et Daniel Bacquelaine, aujourd'hui ministre des Pensions. Même si elle n'a pas été adoptée, les deux libéraux (l'un pharmacien, l'autre médecin) se montraient à l'époque avant-gardistes, expliquant que leur proposition n'était qu'une étape et qu'il faudrait bien envisager la production et la distribution, avec une vraie politique de prévention.
Ce 14 octobre, le PS débat du sujet dans le cadre de son chantier des idées. « Nous serons présents et nous ferons pression pour la dépénalisation », annonce Maxime Felon, président des Jeunes socialistes, en total accord avec Mathieu Bihet sur ce thème. Tom Decorte devait être là également. Lui aussi annonce la couleur : « Aujourd'hui, Bart De Wever déclare que, pour lui, le cannabis est une question morale et qu'il n'a pas besoin d'entendre les arguments scientifiques. J'ai malgré tout l'impression que, dans quelques années, la Belgique va suivre les modèles étrangers de dépénalisation, de plus en plus nombreux. » Il faudra juste, comme le dit Mathieu Bihet, cinq minutes de courage politique.

Texte un peu similaire mais beaucoup plus simple. Cependant, nous ne trouvons pas le nom du journaliste.

Après les Jeunes MR et Écolo, le PS veut aussi vendre du cannabis dans les pharmacies... comme aux Etats-Unis

http://fr.newsmonkey.be/article/13306 *du 24 octobre 2016*

Légaliser, dépénaliser ou non le cannabis : le débat résumé en une conversation SMS :

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/04/14/si-le-debat-sur-la-depenalisation-du-cannabis-etait-une-conversation-sms_4902252_4355770.html#cAjrPtFkdkLWatzL.99
Le Monde, 14/04/16

Il n'est pas possible de faire un copier/coller proprement, raison pour laquelle nous ne l'avons pas mis ici mais nous vous conseillons de le consulter.